

## Fiche bâtiment [3]

B1 Type de travaux (\*) : Bâtiment démolé

B2 N° de parcelle (\*) : 1186

B3 N° ECA : 2279

B4 Rue/lieu (\*) : Avenue de St-Jean

B5 Dénomination du bâtiment :

B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Maison individuelle à un logement  
Classe : Maisons individuelles

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 87

B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 261

B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 261 Pour les activités [m²] : 0

B11 Cube SIA [m³] : 577

B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 3

B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 0  
Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :  
Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

B15 Système de chauffage (\*) : Autre type de chauffage  
Puissance du chauffage [KW] : -

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :  
*Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.  
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450*

B17 Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

**Amiante dans les bâtiments transformés et démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire), joindre avec la demande de permis de construire 4 exemplaires papier du diagnostic amiante "avant travaux" effectué par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (2 ex. pour la commune et 2 ex. pour la CAMAC).  
Ajouter votre rapport amiante en [format électronique...](#) pour ce bâtiment

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets

b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)

45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

**Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)**

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :  
 Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
 b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

**Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**

Surface de référence énergétique

- SRE : Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6  
 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7  
 474. Halles gonflables  EN 8

**Installations techniques du bâtiment**

449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC)  75  
 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
 b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
 c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  Annexe  
 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd   
 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72  
 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3  
 463. Installation de ventilation  EN 4  
 464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5  
 466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9  
 475. Résidences secondaires  EN 3

**Divers**

470. Installation de chauffage en plein air  EN 10  
 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   
 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
 - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
 - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13  
 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15  
 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)